

Localisation : 23
Aire d'étude : commune Felletin
Commune : Felletin
Adresse : rue du Pont-Roby

Titre courant : **pont Roby**
Dénomination : pont
Appellation et titre : pont Roby

Référence : IA23000327

Cartographie : Lambert2 0587159 2097476

Cadastre : 2003 AL non cadastré ; domaine public

Statut juridique : propriété de la commune

Protection : inscrit MH en 1926/06/15 ;

à signaler

Dossier d'inventaire topographique établi en 2003 par Celer Françoise

© Inventaire général, 2003 ; © Ville de Felletin, 2003

Oeuvre référencée aussi par :
Référence MH : PA00100072

HISTORIQUE

Datation : 15e siècle. 19e siècle. (daté par source) .

Auteur(s) :

Maniguet (ingénieur) , Taste (conducteur de travaux) , Planier P.J.M. du (ingénieur)
(attribution par source).

Commentaire : Ce pont, construit sur la Creuse, était appelé en 1447 le Pont-Soubre, nom souvent cité dans le terrier des Charités établi en 1448. Au 16e siècle, il prit le nom d'un habitant prenommé Roby, dont le moulin était situé à proximité. Le conseil de la commune du 22 juillet 1793, constatant que ce pont était dans un état de dépérissement, consent à ce que l'ingénieur des travaux publics chargé des réparations prenne tous les matériaux provenant de la démolition des tours de fortifications de la ville pour en assurer la rénovation. En 1795, un premier devis se montant à 9001 livres 53, concernant à la fois le pont Roby et le pont des Malades, est établi par Maniguet et vérifié par l'ingénieur en chef du département de la Creuse, P.J.M. du Planier ; en août de cette même année, le citoyen Taste, conducteur de travaux dresse un rapport sur l'état de ce pont et préconise de refaire les avant-becs détruits, sur un plan circulaire et non triangulaire. Un devis, établi le 15 juin 1804 (26 prairial an XII) par du Planier, envisage la réparation de la première pile, côté Felletin, d'un arrière-bec, des avant-becs, des parapets ainsi que d'un mur en aile en amont, d'un autre, en aval et de la chaussée pavée du pont. En 1861 des travaux de restauration sont enfin adjugés pour mettre fin aux dégradations de ce pont dont la cause essentielle, selon un arrêté préfectoral de 1809, incombe à la présence voisine d'un barrage en forme d'écharpe, établi sur la Creuse.

DESCRIPTION

Localisation : 23 - Felletin

Réf. : IA23000327

Adresse : rue du Pont-Roby

Titre courant : pont Roby

Dénomination : pont

SITUATION : en ville , sur la Creuse

MATERIAUX

Gros oeuvre : granite ; pierre de taille

DECOR

Technique : maçonnerie

COMMENTAIRE DESCRIPTIF

Ce pont comporte quatre arches, les arches de rive sont en plein cintre et les deux médianes sont en arc brisé. Trois avant-becs existent, semblables, en amont et en aval, recouverts chacun de six rangées de dalles en pierre bien taillées. Le pont présente un profil légèrement convexe.

Documentation

Archives

AD Creuse

Série L

L 229.

-Devis daté de **1795**

Devis des ouvrages à faire pour la réparation du pont Roby dressé par Maniguet, ingénieur des travaux publics de l'arrondissement méridional du département de la Creuse (*pièce annexe I*)

Travaux publics. Route de Tulle à La Châtre aux abords de Felletin (an III-an VI)

-Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle montrant le pont de Roby ; s.d. (**vers 1798**)

Lavis sur feuille papier, 20 x 20 cm.

Indications sur la position de la digue du moulin dit "du roy", placée en amont du pont, et du "faubourg du pont de Roby" le long de la route partant vers Tulle (rive gauche de la Creuse).

Série O

S O18 / plans (cote provisoire)

-Plan ; s.d. (**1ère moitié 19e siècle**)

Coupe transversale, élévation longitudinale et plan relatifs au "Pont de Roby situé à l'entrée de la ville de Felletin sur la rivière de Grande Creuse, route de la Châtre à Tulle

Papier, dessin à l'encre ; 16 x 22 cm.

A.C. Felletin

Registre des délibérations du conseil municipal

-Délibération du **9 août 1794**

Remploi des matériaux provenant des tours de la ville pour la réfection des ponts de Roby et des Malades.

-Délibération du **6 février 1803.**

Une commission est nommée pour constater l'état des deux ponts situés aux abords de la ville (pont Roby et pont des Malades)

-Délibération du **7 février 1803.**

Mention du rapport de la commission : « les deux ponts de Felletin sont dans un état de dégradation complète, l'un et l'autre presque délavé, l'un des ponts desseculé, les piles de l'autre s'écroulent et les voûtes de ses arcades désunissent ... »

-Délibération de **mai 1803.**

Mentionne un devis des ouvrages et un devis estimatif des dépenses à faire pour la réparation du pont Roby dressé par l'ingénieur en chef du département de la Creuse, M du Planier ; les dépenses s'élèvent à 950 livres. (*pièces annexes II et III*)

-Délibération du **13 juin 1803**

Mentionne le mauvais état de la première pile du pont ; le déperissement du pont provient de l'existence d'un barrage en écharpe traversant en amont la Creuse

Documentation (suite 1)

Archives (suite)

A.C. Felletin (suite)

-Délibération du **12 septembre 1803**.

Projet de démolition d'un barrage de moulin en amont du pont Roby et de restauration de ce pont.

-Délibération du **1er août 1804**.

Mentionne l'état de dégradation de la première pile du pont Roby pouvant entraîner sa chute, et par suite celle du pont entier ; ce dépérissement, selon le rapport de l'ingénieur, provient de l'existence d'un barrage en forme d'écharpe traversant en amont la largeur de la rivière

4E3 (dossier de 1791 à 1834).

-Arrêté préfectoral du **4 juin 1803**.

Nomination d'un ingénieur en chef du département pour dresser un devis et détail estimatif qui sera remis au maire de Felletin afin de faire délibérer le conseil municipal sur les moyens de pourvoir aux dépenses de construction ou réparation du pont Roby et pont des Malades.

-Devis d'ouvrage et détail estimatif dressé par M du Planier. **15 juin 1804** (26 prairial an 12)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Meymac.

Les dépenses s'élèvent au total à 950 livres.

-Extrait des registres de la préfecture du département de la Creuse du **3 août 1804**.

le maire de Felletin est autorisé à convoquer le conseil municipal pour présenter de nouveaux moyens pour la réparation des ponts de la ville (pont Roby et pont des Malades)

-Arrêté préfectoral du **4 octobre 1809** .

Mentionne que le barrage en forme d'écharpe qui traverse entièrement la rivière de Creuse, est la principale cause de dégradation du pont Roby.

Il est arrêté que le barrage existant près de ce pont sera démoli.

4B5 (dossier construction de l'hôtel de ville)

-Adjudication des travaux à faire au pont Roby datée de mai 1861.

2D1 (cote provisoire)

-Courrier de la Préfecture de la Creuse au maire de Felletin, datant de 1809 et concernant le pont Roby et le barrage de moulin y attenant.

Bibliographie

JANICAUD, docteur G. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard**. M.S.S.N.A C, tome 24, 1er et 2e fascicule, 1928, p. 160 à 161, 1 fig.

Documentation (suite 2)

Bibliographie (suite)

LACROCQ, Louis. **Excursion de la Société à Moutier-Rozeille, Felletin, Saint-Quentin, l'Hôpital-Fontfeyne, Saint-Maixant et Saint-Médard.** M.S.S.N.A.C., tome 24, 1er et 2e fascicules, 1928, p. 160 à 161, 1 fig.

LOMBOIS, Jacqueline. **Les ponts en Limousin**, p. 42, 43, fig.

PATAUX, abbé L. **Felletin 17^e et 18^e siècle**, p. 32, 33

PIECE ANNEXE I

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Roby sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L.229.

Art. 1.
Pont de Malades.

Ce pont composé de 6 arches en ogive, de 12 pieds 6 pouces d'ouverture chacune, de 15 pieds de larg.^r d'une tête à l'autre, et de 196 pieds de long.^r d'une rive à l'autre, d'une très mauvaise construction, a tellement souffert par les glaces dernières, que les dégradations sont si grandes qu'une forte crue détruirait la maçonnerie des voutes qui tombe, et qui par sa chute, occasionnerait celle du pont: il est donc urgent de le réparer dans le cours de la belle saison.

Art. 2.
Pont de Roby.

La Digue du Moulin, au-dessous de ce pont, est placée en travers des arches et sous celle de la rive droite, y a une chute de 5 pieds dont l'effet est de détruire ce pont en altérant les fondemens; il conviendrait pour le garantir des dégradations qui en diminuent la solidité, de changer la disposition de cette digue, et de l'établir au-dessous; mais avant que ce changement ait lieu, il y sera fait les mêmes réparations qu'au pont des Malades.

Art. 3.
Toutes les carreaux qui manquent ou qui sont hors de leur assise, dans l'un et l'autre pont, seront renouvelés ou remplacés; pour cela, il sera fait un petit étai de bois autour des piles dont les fondations seront dégradées, les piquets et les fascines serviront au dry et seront renouvelés au besoin, on ne commencera les épuisemens que lorsque la pierre de taille sera prête à être mise en place, et que tout le sable, gravier ou autre corps seront dragués, ou enlevés à la pelle.

La dépense de ces étais de bois et épuisemens sera prise sur une somme provisoire de 1200^l qui sera ajoutée au montant du prix des ouvrages.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Roby sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

Art. 4.

La Superficie totale des reprises est de 36 toises quarrées, y compris les nouvelles dégradations causées par les glaces de cet hiver; la maçonnerie ancienne sera refaite pour être refaite avec bon mortier de chaux et sable, et y faire liaison avec les carreaux restants; celle des voûtes qui menacent ruine, sera démolie pour être reconstruite suivant la courbe des têtes; il sera fait une chaînette en pierre de taille dans le milieu pour la consolider; cette chaînette aura 2 pieds de larg.^r réduite, et il en sera fait 8 toises de long.^r la maçonnerie entre les voussoirs de tête et la chaînette aura 9 pieds de long.^r sur 18 pouces d'épaisseur.

Art. 5.

La pierre de taille pour les chaînettes et les carreaux anciens, ainsi que le moilon pour la maçonnerie proviendront de la démolition des portes de la commune de Felletin; la chaux sera tirée du Berry et de la meilleure qualité; le sable sera pris dans la rivière.

Art. 6.

Les sarmens refaits seront rejointoyés avec du mortier de chaux et ciment, ainsi que tous les joints dégradés. La Superficie des rejointoyemens est d'environ 60 toises quarrées, pour les deux ponts; ils seront frottés à la truelle jus qu'à ce qu'ils soient bien secs; le mortier de ciment sera fait avec deux cinquièmes de chaux et trois cinquièmes de ciment, sans addition d'eau, mais corroyés à force de bras.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Roby sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

Art. 7.

Les aboûts des Sarapets étant démolis, ils seront refaits suivant les mêmes dimensions, et les pierres arrachées seront déposées et liées dans leur ancien emplacement. Il sera fait 8 toises de long de Sarapet dans les quatre aboûts, et il sera fourni audéchet un quart de cube de la pierre de taille.

Art. 8.

Le Sarsé audessus des bords étant en mauvais état, il sera relevé dans les mauvaises parties, et en sera refait 80 toises superficielles, le Sarsé à fournir au tiers audéchet, sera tiré de la rivière et du plus gros échantillon que l'on pourra trouver: le moillon caillou provenant des imolitions sera choisi par préférence: il sera fourni 15 mille cubes de Sable par toise carrée pour rafraichir l'ancienne forme qui sera piochée et remuée autant que le besoin l'exigera, et aussi pour couvrir le Sarsé refait d'une couche d'un pouce environ d'épaisseur.

Art. 9.

Lors des réparations du bout de Roby, la digue sera ouverte dans son milieu pour laisser les eaux, afin de réparer la 1^{re} berge au travers de laquelle l'eau s'est fait passage par les joints; cette ouverture sera réparée et la digue rétablie comme elle était; les Montées inférieures leveront toutes les bannes, et en cas audessus retiendront les eaux le plus qu'ils pourront pendant le travail.

PIECE ANNEXE I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation des ponts des Malades et de Roby sur la Creuse, dans la commune de Felletin. 1795. A.D.23 - L 229.

Conditiona générale.

L'entrepreneur qui se chargera des dits ouvrages sera tenu de les avoir fini dans le courant de novembre, correspondant au mois de novembre, (N. S.) sans quoi il y sera mis des ouvriers à ses frais pour le punir de sa négligence, si le retard peut lui être imputé.

Il fournira à ses frais tous les matériaux, équipages, outils et main d'œuvre nécessaires à leur exécution, laquelle sera conforme aux dimensions prescrites par le devis et aux principes de l'art de chacun des dits ouvrages.

Si dans le cours des travaux il est jugé nécessaire de les augmenter ou de les diminuer, l'entrepreneur se conformera aux ordres par écrit qu'il recevra à cet égard et il sera payé en plus ou en moins du prix de son adjudication suivant le toisé de l'ouvrage qui lui aura été indiqué.

Il sera payé au fur et à mesure de l'avancement de l'ouvrage jusqu'à la concurrence des quatre cinquièmes et le dernier ne lui sera payé qu'après la réception définitive de son adjudication.

Il fournira en outre bonne et suffisante caution.
Le présent Devis fait par moi, ingénieur des travaux publics de l'arrondissement méridional du département de la Creuse, à Aubusson le 6 germinal, an 3 de la République.

Nauyquet
Yu. P. J. M. Plavier

PIECE ANNEXE II

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Observation préliminaire.

Le Pont Roby se trouve dans le plus grand danger. sa dernière pile, côté de Felletin, est dans un tel état d'écroulement, que sa chute et par suite celle du pont pourraient être très prochaines. S'il n'est fait promptement, le département de cette ville ne pourrait point se débarrasser de la cause en est reconnue dans l'existence d'un barrage traversant en amont la largeur de la rivière, au point d'échange. Ce barrage appuyé, d'une part, sur la rive gauche de la dite rivière, et d'autre part, sur l'avant-bec de la dite ville, côté de Felletin, élève le cours des eaux et les porte sous une seule arche. De là est résulté une diminution de vitesse, qui, étant aux eaux la force de charrier plus loin les matières qu'elles entraînent ordinairement dans les temps d'orage, les a forcés de les abandonner sous la seule arche par où elles passent et dans la partie du lit appuyé en amont contre le barrage. Ce traînement du lit de la rivière a d'abord augmenté l'effort des eaux contre la pile atteinte, en augmentant leur bras de levier; et bientôt les vives d'eau arrêtées par le barrage, après l'avoir surmonté pour s'échapper sous les autres arches ont acquis une hauteur telle qu'elles ont pu toucher et même dépasser l'intrados de la voûte sous la quelle on les forçait de passer. Ainsi retenues dans leur cours elles se sont fait jour à travers la maçonnerie de la dite pile. Les infiltrations y ont été telles qu'elles ont lieu dans l'interstice et elles ont offert à la vue de l'écoulement plusieurs jets d'eau s'élevant avec violence sous la deuxième arche à travers la première, qu'elles entraînent à la fougue, et que la moindre crue d'eau peut emporter en un moment.

Après cet exposé, l'ingénieur en chef n'a pu le seul espoir de sauver un pont qui fait la seule communication de la ville de Felletin avec la partie méridionale de ce Département, et avec le département de la Corrèze; estime très urgente la démolition du barrage construit en amont du pont, et de sa suite en aval, jusqu'au moulin à l'usage duquel elle est destinée; il estime nécessaire de faire débiter, après la dite démolition, le venant de la dite arche, sous la quelle le barrage portait les eaux, ainsi que la partie du lit en amont et en aval; le tout de manière à restituer à la rivière de Creuse son lit naturel et primitif. Il estime, en conséquence, que le Devis suivant, rédigé pour la réparation du Pont Roby n'est exécutable qu'après la démolition faite du barrage, et après le débouchement exécuté.

Après ces observations, l'ingénieur en chef procède ainsi qu'il suit à la rédaction du Devis des ouvrages à faire pour la réparation du Pont Roby sur la rivière de Creuse.

PIECE ANNEXE I I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Chapitre premier.
Indication sommaire des ouvrages à faire.

Ordonné par
Réparation de la 1^{re} Pile, Côté de Felletin.

Les infiltrations ayant eu pour l'effet de la dégradation du barrage et du débordement de l'arche dans tous les endroits où elles avaient lieu, le parement sera démolie par parties successives sur une épaisseur d'environ 65 Centimètres; chaque brèche ainsi faite, avec les précautions convenables en pareil cas, sera dégradée et bien nettoyée suivant son assise; elle sera ensuite rétablie avec des assises; elle sera ensuite rétablie avec les plus beaux moellons provenant de la démolition, par assises, d'environ 33 Centimètres de hauteur. Et sur et à mesure que chaque assise aura été élevée, il sera fait extérieurement et le massif restant de la pile, un coulage fort clair en bon mortier de chaux et sable, que l'on jettera autant que faire se pourra dans les déjoints et les arêtes qui seront approuvés dans l'intérieur du massif; et après cette opération dont le succès dépend des soins qu'y mettra l'entrepreneur et la surveillance qu'y donnera l'expert chargé de la conduite des travaux, le vide restant entre le parement et le massif de la pile sera rempli en bonne maçonnerie de moellons, faite à bain de mortier de chaux et sable. On procédera ensuite à la confection de l'assise supérieure en suivant le même procédé, et ainsi de suite jusqu'à ce que la brèche ouverte soit totalement rétablie. On ouvrira ensuite une autre brèche pour la quelle on suivra la même marche; Et cette opération aura lieu sur les deux flancs de la pile et même sur le parement vers avant et arrière, si il est nécessaire. L'entrepreneur fournira à cet effet tout le moellon d'échantillon qu'il faudra pour suppléer au déficit de l'ancienne rivière.

PIECE ANNEXE I I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804.
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 2^{me}
Réparation d'un arrière-bec.

Il sera fourni et replacé une dalle de recouvrement sur l'un des arrière-becs. Cette dalle sera taillée suivant la forme et l'appareil en recouvrement des autres arrière-becs.

Art. 3^{me}
Réparation des avant-becs.

Les recouvrements des avant-becs exigent aussi quelques réparations. L'Entrepreneur fournira toute la pierre de taille qui sera nécessaire pour leur parfait rétablissement, et les rendra en bon état suivant le dessin reconnu des avant-becs du bont.

Art. 4^{me}
Réparation des parapets.

On rétablira la maçonnerie des parapets, partout où elle aura reçu quelques dégradations; et on replacera les balustrades tombées. Les moellons qui manquent ainsi que la pierre de taille nécessaire pour remblayer les balustrades égarées, seront fournis par l'Entrepreneur.

Art. 5^{me}
Réparation générale, Crépiissage et rejointoiement.

On fera tous les rejointois et toutes les reprises nécessaires dans les saumures de la maçonnerie en moellons; on remplacera les pierres de taille tombées ou sorties de leur lit; tous les joints apparents de la maçonnerie en pierre de taille seront dégradés, puis refaits, et la maçonnerie en moellons sera crépie en bon mortier de chaux et de sable. Le tout aura lieu sur les parements et recouvrements des avant et arrière-becs, sur les piedroits et l'intérieur des voûtes, sur les murs de parapets; enfin sur les murs en aile et de soutènement.

Art. 6^{me}
Réparation du mur en aile en amont, côté du mastaurane.

Le mur en aile en amont, côté du Mastaurane étant en grande partie écroulé, le mur sera rétabli suivant ses premières dimensions. A cet effet, on suivra exactement le profil actuel du mur et de côté des terres le parement sera élevé d'appareil; le tout sur une épaisseur réduite de 85 centimètres au moins. On replacera ensuite les dalles de recouvrement. L'Entrepreneur pourra se servir pour toute cette maçonnerie des matériaux qui auront produit le débordement de la brèche et la démolition, pourvu que chaque moellon ait au moins 8 centimètres cubes; il sera tenu de fournir le surplus à ses dépens.

PIECE ANNEXE I I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

(Art. 7^{ème})
Réparation du mur en aile en aval, côté du Maslaurand.

Ce mur ayant aussi éprouvé quelques dégradations, on s'attachera jusqu'au solive, et après avoir préparé dans la maçonnerie, restaure les arrachements nécessaires pour former bonne liaison, on reconstruira la partie démolie suivant le profil actuel du mur et de manière que le barreau du côté du terrain soit à plomb. On remplira ensuite les dalles de recouvrement partout où besoin sera. L'entrepreneur fournira tous les matériaux nécessaires à cette construction.

(Art. 8^{ème})
Chaussée pavée sur le pont.

Le pavé sur le pont sera refait sur son entière longueur et largeur. L'entrepreneur fournira pour cet objet tout le sable et tout le pavé qui sera nécessaire.

(Art. 9^{ème})

Le propriétaire du barrage, ayant démolit cet ouvrage construit en contravention à toutes les lois relatives à la police des fleuves et rivières, et ayant débâillé toutes les toises qui sont de son fait, s'engage à continuer les débâils sur l'une et l'autre rive, jusqu'à ce que les eaux puissent passer librement sous toutes les arches et toucher les flancs de l'une et l'autre Culées.

Chapitre deuxième.
Détail de la Construction.

(Art. 1^{er})
Réparation de la 1^{ère} pile, côté de Felletin.

Afin d'éviter les accidents aux quels pourrions donner lieu en des démolitions étendues imprudemment dans les parements de la pile, l'entrepreneur observera de ne faire les brèches que sur une superficie de 8 décimètres de côté au plus. Il sera d'ailleurs dans chaque brèche, tous les matériaux nécessaires; et comme la sûreté de cette opération dépend de soins qu'il y mettra, il répond de tous événements quelconques. Il pourra modifier les profondeurs des dégradations dans les brèches, lorsqu'il n'apparaîtra dans le feu de la maçonnerie aucun dérangement de mortier, ni aucune lesarde; Comme aussi il sera tenu de suivre, autant qu'il le pourra, les crevasses qu'il apercevra dans le fond de la brèche. En refaisant ensuite le parement il sera tenu d'employer des moellons d'échantillon en en fournissant de nouveaux s'il est nécessaire, afin de suppléer au défaut de l'ancienne pierre. Le coulis sera versé et introduit dans les défonnements jusqu'à satiété; et la maçonnerie d'emplissage sera exécutée par couches de 20 à 25 centimètres de hauteur; les moellons seront posés sur leur plus grande arête et bien garnis d'éclats afin qu'il ne reste aucun vide.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 2^{ème} et 3^{ème}
Réparation des avant et arrière-beck.

La pierre de taille fournie par l'Entrepreneur pour cette Réparation sera proprement taillée et sans écornures; elle sera posée sur Callix de chaux, bien coulé et fiché en bon mortier de chaux et sable.

Art. 4^{ème}
Réparation des parapets.

La maçonnerie en moellons des parapets sera proprement faite, on observera de placer les plus forts moellons dans les parements; les bahuts qui seront fournis par l'Entrepreneur seront proprement taillés suivant la forme et les dimensions des autres bahuts du pont.

Art. 5^{ème}
Réparation générale du Pont, crépissage et rejointoiement.

Avant de procéder à la réparation d'une bèche, on la dégradera et nettoiera suivant ses usages; on la mouillera ensuite afin de faciliter l'union du nouveau mortier avec l'ancien; l'Entrepreneur fournira pour cet objet tous les moellons et toute la pierre de taille qui sera reconnue nécessaire.

Les parements en pierre de taille, accessibles aux eaux de la Rivière seront rejointoyés en ciment; et le surplus en mortier de chaux et sable. A cet effet, les joints seront dégradés de 3^e Centimètres de profondeur et quand ils auront été refaits ils seront mouillés, puis frottés jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement secs.

Art. 6^{ème} et 7^{ème}
Réparation des murs en aîle, Côté du Maslaurand.

Toute la maçonnerie en moellons, à exécuter pour la Réparation des murs en aîle, sera faite en mortier de chaux et sable, par masses de 20 à 25 Centimètres de hauteur; les moellons seront posés sur leur plus grande arête, bien garnis d'éclats afin qu'il ne reste aucun vide. Les parements seront faits en moellons de chaubouillon. Les dalles seront solidement ancrées sur le Gouvernement du mur, et celles qui seront fournies à neuf seront proprement taillées.

PIECE ANNEXE II (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 5^{me}
Chaussée pavée sur le Pont.

Après avoir réglé le remblai sur le fort, avec un bombement sur le milieu de 10 Centimètres, On formera par préparation la forme qui sera faite en sable pris dans la rivière de Creuse, sur une épaisseur de 8 Centimètres; on posera ensuite les pavés de champ, par rangées droites, à l'égare au chemin, et en liaison de la moitié de leur paravant, bien joints en bout et en rive, bien garnis de sable dessous et au pourtour, et affermis à Coup de marteau, le plus également que faire se pourra. Ils seront battus à la dame jusqu'à ce que la chaussée se trouve parfaitement bien drainée en tous ses points, sans inégalités, creux ou bossages; puis découverte d'une couche de sable de deux Centimètres de hauteur. Les pavés seront choisis dans la Rivière de Creuse.

Art. 6^{me}
Indication et qualité des matériaux.

La pierre de taille et les moellons de parement proviendront de la Carrière de St. Pierre, Commune de Saint Quentin.

Le sable sera pris dans la Rivière de Creuse.

Les mortiers seront composés de $\frac{2}{3}$ de sable et d'un tiers de chaux, le tout bien incorporé à force de bras et sans eau.

Chapitre 3^{me}
Conditions générales.

Art. 1^{er}

Tous les ouvrages mentionnés au présent Devis seront bien et exactement faits. L'Entrepreneur fournira de son frais tous les matériaux, outils, équipages, échaffaudages, ouvriers, voitures, balais, seaux et puisements, s'il est nécessaire, et généralement tout ce qui lui faudra pour l'exécution et l'entretien.

PIECE ANNEXE I I (suite)

Devis des ouvrages à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 2^{ème}

La municipalité est invitée de nommer un expert qui sera chargé de la conduite et surveillance des ouvrages énoncés au présent Devis, et auquel l'Entrepreneur obéira pour le fait desdits ouvrages.

Art. 3^{ème}

Les travaux seront commencés immédiatement après l'adjudication sans pouvoir les discontinuer jusqu'à leur perfection. Sur ce moyen si l'on s'aperçoit de la moindre négligence, il en serait rendu compte par l'expert sus-digné à la municipalité qui y pourvoiroit par l'établissement d'ouvriers, dont le dégrèvement serait à la charge de l'Entrepreneur, et en cas d'insuffisance, à celle de celui qui l'aura cautionné.

Art. 4^{ème}

Les paiements seront effectués à mesure de l'avancement des travaux, jusqu'à la fourniture du dernier caquaine qui ne sera acquitté qu'après leur entier achèvement et la réception qui en sera faite par l'expert.

Art. 5^{ème}

La garantie énoncée de droit dans tous les ouvrages publics, elle sera exercée si besoin est et conformément aux Loix, tant envers l'Entrepreneur que contre la caution qu'il sera obligé de fournir.

Fait et revu par l'Ingénieur en chef du Dép. de la Creuse.
A Guéret, le 16 Frimaire, an douze.
E. J. M. Du Planier

PIECE ANNEXE III

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 1^{er}

Réparation de la 1^{re} pile, Côté de Felletin.

Le Cube de la maçonnerie à démolir pour être refaite est évalué à 10 mètres

Le même cube est estimé 25 francs, compris frais de batardeaux et débris, démolition, élargissement, fourniture de matériaux, Coulis mortier et main d'œuvre. Les 10 mètres cubes à ce prix valent 250, 00.

Art. 2^{me}

Réparation d'un arrière-bec.

La fourniture et pose d'une dalle de recouvrement sur l'un des arrière-becs, est estimée comprise dixième de bénéfice 4, 00

Art. 3^{me}

Réparation des avant-becs.

La réparation des recouvrements des avant-becs, compris toutes fournitures, et main d'œuvre est estimée 33, 00.

Art. 4^{me}

Réparation des parapets.

La réparation des parapets est estimée, comprise dixième de bénéfice 10, 00

PIECE ANNEXE III (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 5^{ème}

Réparations générales du pont, crépisages et rejointoiements.

Pour les réparations à faire pour le rétablissement de toutes les brèches, tous les Crépis et tous les rejointoiements sont estimés, Compris L^{rs} 280, 00

Art. 6^{ème}

Réparation du mur en aîle, en amont, côté du maslaurand.

Le cube de la maçonnerie à refaire est de 8 mètres cubes
Les 8 mètres cubes à 9 francs l'un, reviennent à 72, 00 } 85, 00
Pose des dalles 13, 00 }

Réparation du mur en aîle en aval, côté du maslaurand.

Le cube de la maçonnerie à refaire est de 3 m^{tr} cub. 20.
Les 3 m^{tr} cub. 20 centimètres à 10 francs l'un, reviennent à 32, 00.

Art. 7^{ème}

Chaussée pavée sous le Pont.

La surface de pavé à construire est de 152 m^{tr} carr.
Les 152 mètres superficiels de pavé à 1^{fr} 20^{cs}, valent 182, 40

PIECE ANNEXE III (suite)

Détail estimatif des dépenses à faire pour la réparation d'un pont en maçonnerie, dit le Pont Roby, situé sur la rivière de Creuse, route de Felletin à Maymac. 15 juin 1804
Archives Communales Felletin 2 D 1 Ponts. (dossier fontaine)

Art. 9^{ème}
Déblais sous le pont et à ses abords.
Les déblais à faire pour obtenir la libre circulation des Eaux
sous le pont, sont estimés 73, 60 cent
Total pour le pont Roby..... 950, 00.
Fait et dressé par l'Ingénieur en chef du Dép. de la Creuse.
A Guéret, le 26 prairial An 12.
L. J. M. Du Planier

TABLE DES ILLUSTRATIONS

RELEVES GRAPHIQUES

Des. 1 Emplacement du pont. Section AL.

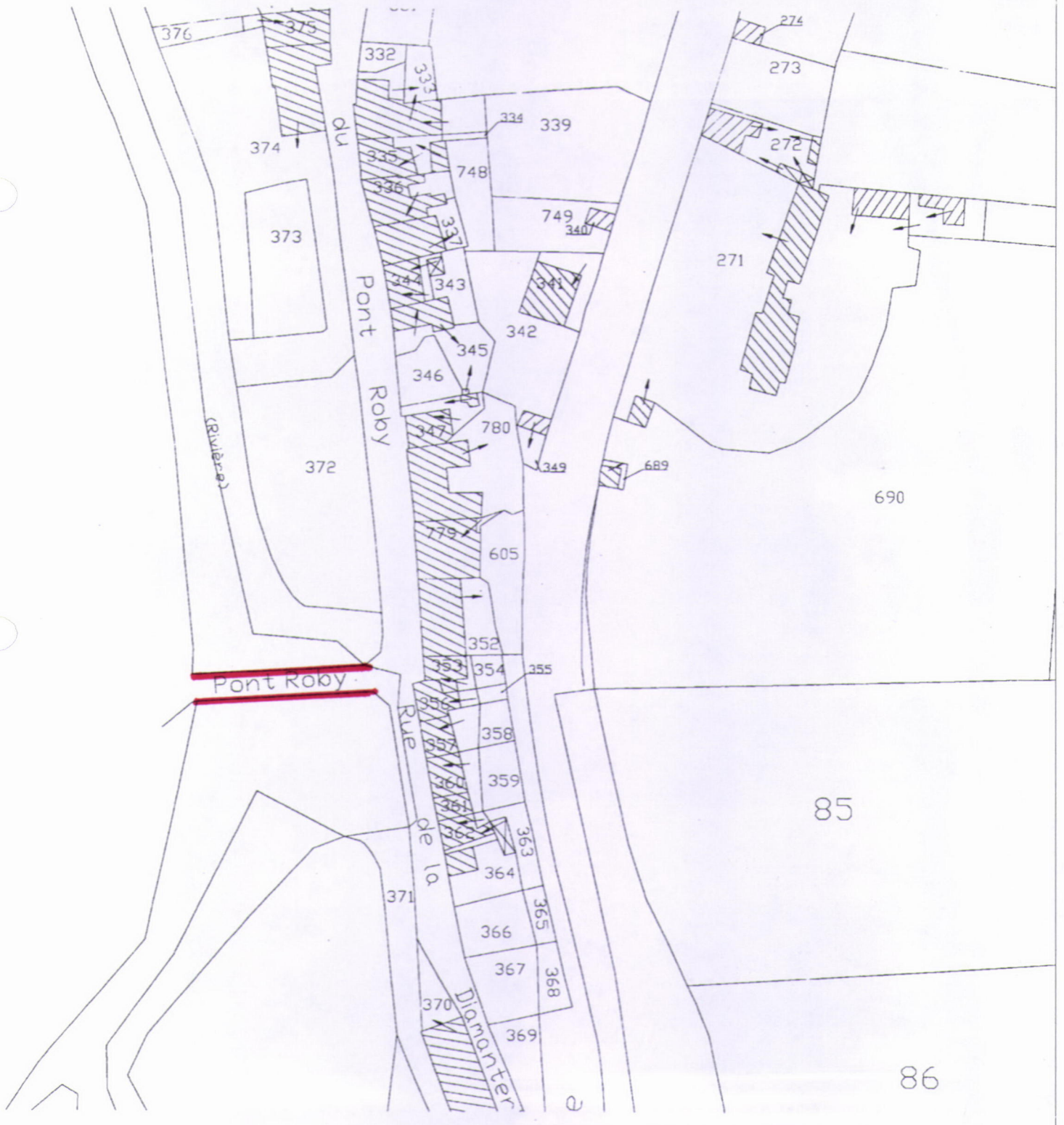
DOCUMENTS FIGURES REPRODUITS

- | | | |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Doc. 1 | "Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle", montrant le "pont de Roby" et datant vraisemblablement de 1795.
(Ce plan est erroné dans la présentation de la localisation du faubourg du pont-Roby, celui-ci s'étendant sur la rive droite de la Creuse et non sur la rive gauche). | 03230056X
03230060XA |
| Doc. 2 | Vue d'ensemble prise depuis la route de Tulle. | 02230388XB |
| Doc. 3 | Vue d'ensemble depuis le bas de la rue du Pont Roby. | 02230387XB |
| Doc. 4 | Vue du pont Roby, prise au début du 20e siècle, en amont, depuis la rive gauche de la Creuse. | 02230390XB |

PHOTOGRAPHIES

- | | | |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Fig. 1 | Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse. | 91230108X
91230109XA |
| Fig. 2 | Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse. | 91230106X
91230107XA |
| Fig. 3 | vue rapprochée en enfilade, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse. | 91230105X |
| Fig. 4 | Vue d'ensemble, prise en aval, depuis la rive gauche de la Creuse. | 91230110X |
| Fig. 5 | Vue en amont du pont prise depuis la rive gauche de la Creuse. | 06230073X
06230094XA |
| Fig. 6 | Vue des bords de la Creuse, depuis la rive gauche et en aval du pont Roby. | 06230126XA
06230112X |

Des. 1 Emplacement du pont. Section AL



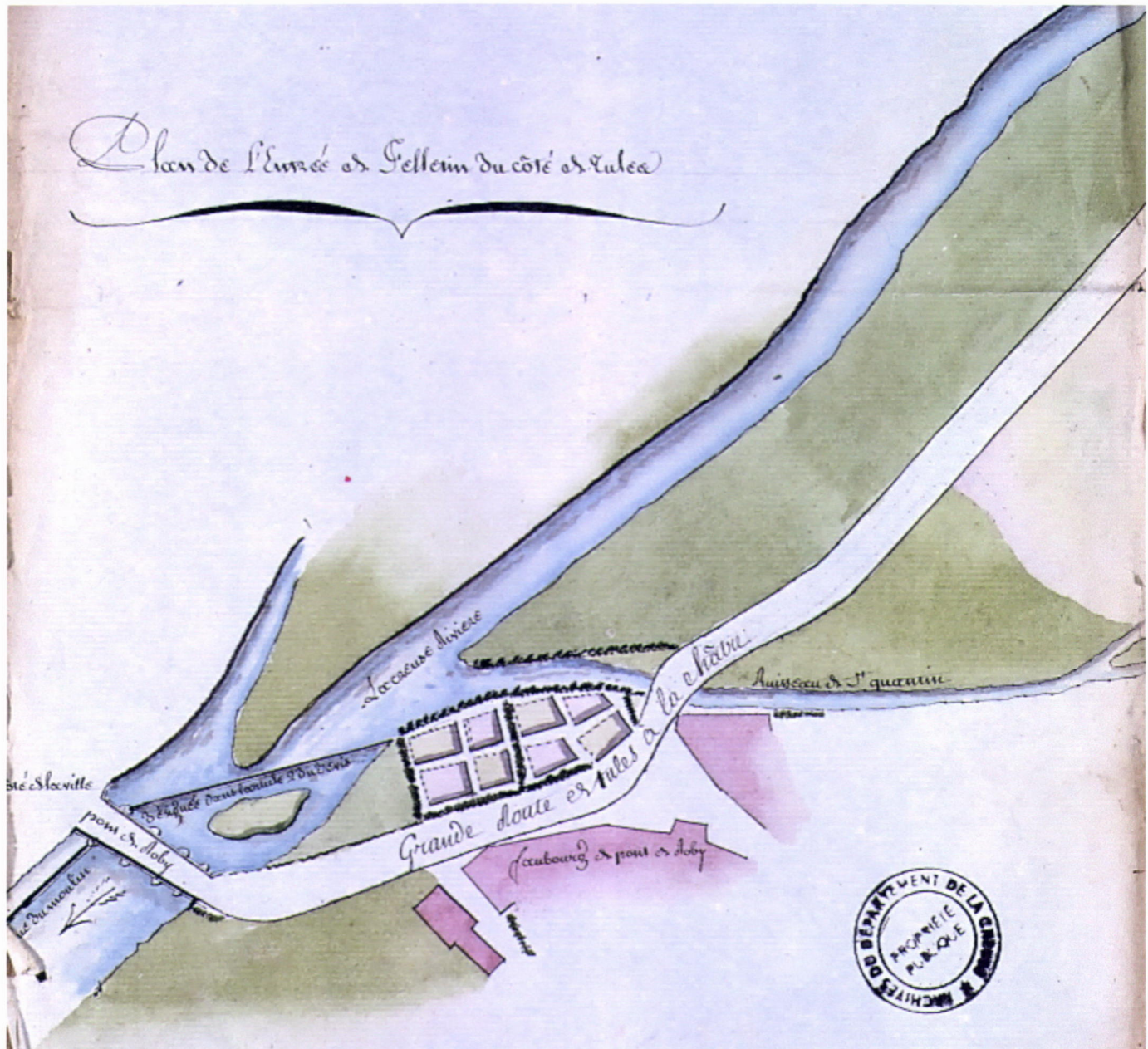
Doc. 1 "Plan de l'entrée de Felletin du côté de Tulle", montrant le "pont de Roby" et datant vraisemblablement de 1795.

(Ce plan est erroné dans la présentation de la localisation du faubourg du pont-Roby, celui-ci s'étendant sur la rive droite de la Creuse et non sur la rive gauche).

Plan, encre de chine et lavis, s.d. vers 1795.

AD, Creuse . L 229 Travaux publics. Construction et entretien de la route de Tulle à La Châtre, an III-an VI

Repro. Inv. P. Rivière 03230060XA
03230056X



- Doc. 2 Vue d'ensemble prise depuis la route de Tulle.
Carte postale, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230388XB



Doc. 3 Vue d'ensemble depuis le bas de la rue du Pont Roby.
Carte postale, édition F A, s.d. (vers 1910).
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230387XB



- Doc. 4 Vue du pont Roby, prise au début du 20e siècle, en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.
Carte postale, Editeur A de Nussac, à Guéret, datée 1905.
Collection particulière Drojat

Repro. Inv. P. Rivière 02230390XB



Fig. 1 Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive droite de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 91230108X
91230109XA



Fig. 2 Vue d'ensemble, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 91230106X
91230107XA



Fig. 3 vue rapprochée en enfilade, prise en amont, depuis la rive gauche de la Creuse.
Phot. Inv. P. Rivière 91230105X



Fig. 4 Vue d'ensemble, prise en aval, depuis la rive gauche de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 91230110X



Fig. 5 Vue en amont du pont prise depuis la rive gauche de la Creuse.

Phot. Inv. P. Rivière 06230073X
06230094XA



Fig. 6 Vue des bords de la Creuse, depuis la rive gauche et en aval du pont Roby.

Phot. Inv. P. Rivière 06230126XA
06230112X

